

**LES PERIMETRES DE RISQUES**

**PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Périimètre de protection ZPI  
 Périimètre de protection ZPT  
 Périimètre de protection ZPE  
 Périimètre de protection ZP

**PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

Mouvements Terrain Zone de prévention  
 Mouvements Terrain Zone de vigilance

**PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBOREMENT DES COURS D'EAU**

Cours d'eau non-dominants  
**non couverts par un PPRNI**  
 Périimètre allée fort  
 Périimètre allée moyen ou faible  
 Périimètre allée quartier urbain dense

**PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT**

**Périimètres de production**

Primaire  
 Secondaire  
 Tertiaire

**Axe d'écoulement**

Primaire  
 Artificiel  
 De vigilance

**Périimètres d'écoulement et d'accumulation**

Primaire  
 D'écoulement secondaire  
 D'accumulation secondaire

Commune  
 Arrondissement  
 Altitude courbe maîtresse

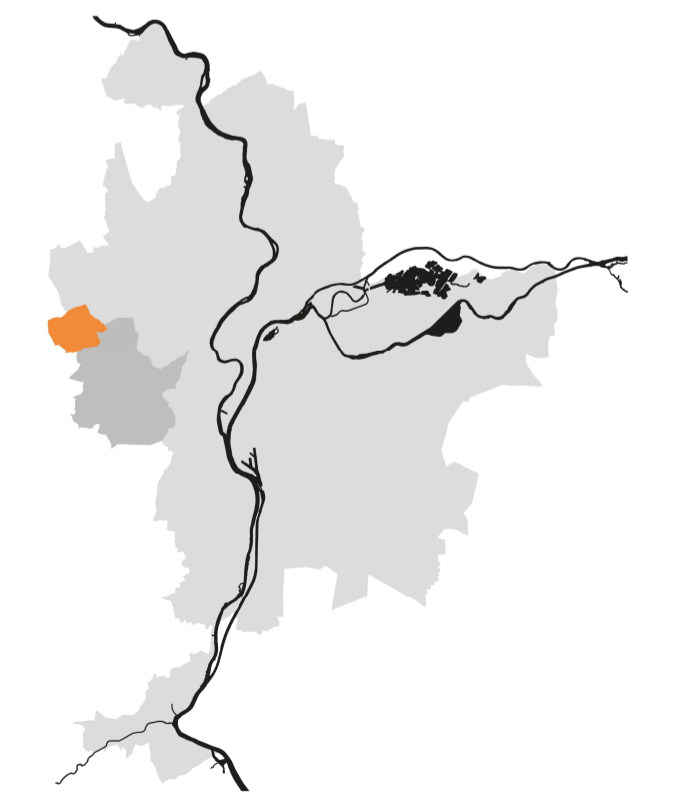
**AVERTISSEMENT :**

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNI et dossiers de commune pour les PPR).

REVISION N°2  
APPROBATION - 2019

**MARCY-L'ETOILE**

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT  
C.2.8 Risques naturels et technologiques  
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune  
OFFI\_GDL\_R2\_RISQUES\_OFFI\_GDL\_MARCY\_05-10047